VILLE DE NAY	**DROITS DE VOIRIE-SPECTACLES, CIRQUES ET MANEGES (HORS FETES), VIDE GRENIERS** Tarifs à compter du 1er janvier 2024 (délibération du 13/12/2023)

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Spectacle de marionnettes – Manèges et attraction diverses	17 €	Forfait	Journée
Cirques	22 €	Forfait	Journée
Animation exceptionnelles (ex : structures gonflables…)	55 €	Forfait	Journée
Animation exceptionnelles	154 €	Forfait	Semaine
Animation exceptionnelles	331 €	Forfait	30 jours cumulés sur l'année civile
Vide grenier (entrée du public payante)	22 €	Forfait	Journée
Gens du voyage : stationnement caravane	15.00 €	Forfait	Période 8 jours